

## CONVENTION DIABÉTIQUE ADULTE

La Convention est un accord (un contrat) passé entre le patient diabétique, le centre de Convention et l'organisme assureur (Mutuelle).

Son but est l'autogestion optimale du diabète en fonction du bénéficiaire, de sa phase de vie, de ses possibilités, de ses conditions de vie et de la façon dont « son » diabète sucré se manifeste.

## CHECK-LIST CONSULTATION

**Pour tous vos rendez-vous, merci de vous présenter avec :**

- votre carte d'identité
- votre lecteur de glycémie et/ou votre carnet d'auto-surveillance glycémique
- les résultats de votre dernière prise de sang
- la liste de vos médicaments
- les résultats des examens préventifs
- la liste de matériels en votre possession

**Merci de télécharger vos résultats et de les partager via l'application.**

## INFOS

### Convention diabétique adulte

#### Site de Dinant (Saint-Vincent)

Rue Saint-Jacques, 501 - 5500 Dinant

✦ Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (hors jours fériés)

#### Pour prendre rendez-vous en consultation

✦ +32 82 21 24 31

#### Pour contacter l'équipe infirmière

✦ +32 82 21 20 90  
✦ diabeto.d@chuuclnamur.uclouvain.be

#### En cas d'urgence

✦ +32 82 21 26 21 (service des Urgences)

#### En cas de nécessité de matériel hors rendez-vous

✦ +32 82 21 24 31

© CHU UCL Namur | Av. Dr. G. Thérasse, 1 - 5530 Yvoir | BE 0641733885 - RPM Namur

03/2023 | com-240-01-01



chuuclnamur.be



CHU  
UCL  
NAMUR

Service d'Endocrinologie

## CONVENTION EN MATIÈRE D'AUTOGESTION DE PATIENTS ATTEINTS DE DIABÈTE SUCRÉ

📍 Dinant



